

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BESANCON

1 RUE MEGEVAND
PALAIS DE JUSTICE 25 000 BESANCON
INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR
MINITEL: 3617 INFOGREFFE OU TEL.: 0891 01 11 11

PROCOMPTA

6 RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

V/REF :

N/REF : 66 B 34 / 2006-A-760

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BESANCON certifie qu'il a reçu le 14/03/2006,

P.V. d'assemblée du 24/02/2006

- Modification de la composition du conseil d'administration

Concernant la société

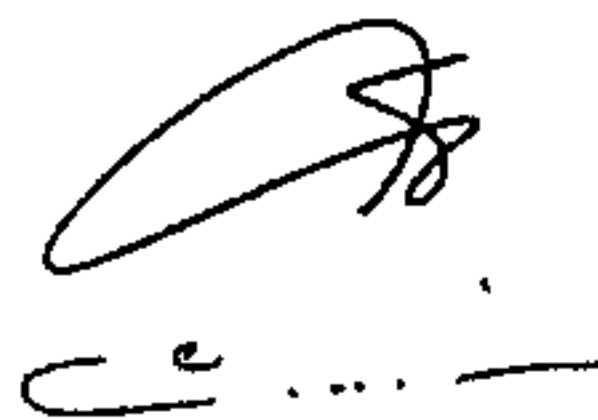
PROCOMPTA
Société anonyme
6 RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-760 le 14/03/2006

R.C.S. BESANCON 662 820 349 (66 B 34)

Fait à BESANCON le 14/03/2006,

Le Greffier



PROCOMPTA
Société Anonyme au capital de 560000 euros
Siège Social : 6, rue de Franche - Comté - 25480 ECOLE VALENTIN
SIREN 662 820 349 - RCS BESANCON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE.
DU 24 FEVRIER 2006

L'an deux mil six,

Le vingt quatre février,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société PROCOMPTA, société anonyme au capital de 560000 euros, divisé en 14000 actions de 40 euros chacune, dont le siège est 6, rue de Franche - Comté - 25480 ECOLE VALENTIN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6, rue de Franche - Comté - ECOLE VALENTIN 25480 MISEREY SALINES, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 09/02/2006 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GERARD, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur ^{Pierre-Maurice BARNICOMY} ~~Jean-Paul GENOUD~~ et Monsieur Bernard ZWIBEL, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Patrick ROBERT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Marcel PEIFFER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 09/02/2006, est excusé.

Mademoiselle Agnès BOURGEON, déléguée unique du personnel, ^{et M. Abouf...}

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ... ¹⁴⁰⁰⁰ actions sur les 14 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

BS
f su B2

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

[...]

- Nomination d'un nouvel administrateur,

[...]

- Questions diverses,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

[...]

TROISIEME RESOLUTION

[...]

f *SR* *PAS* *B2*

QUATRIEME RESOLUTION

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Christophe GUERARD, demeurant 22, rue des Pesettes - 25300 GRANGES NARBOZ, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

[...]

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs



Le Secrétaire



The signatures of the scrutateurs are written in black ink. One signature is a long, sweeping horizontal stroke with a small 'B' written below it. The second signature is a more complex, circular scribble.

